



# L'avenir

Journal d'Information du Parti Socialiste de la Haute-Garonne



DOSSIER

## Handicap et société

p>4



**L'INTERVIEW** p>5

Michel Allignol, metteur en scène, auteur



**VIE DU PARTI** p>7

Vingt "activistes" du PSE à Bruxelles



# Handicap et société

**Le regard peut tuer, la désinformation aussi.**

**S**ur 1 782 000 agents territoriaux, 4,6 % sont en situation de handicap, soit environ 82 000 agents. Le CNFPT développe une politique volontariste en matière d'intégration des personnes en situation de handicap. La ville de Toulouse et la communauté urbaine du Grand Toulouse ont lancé une étude auprès de ses agents, tendant à initier une démarche autour des questions de l'égalité des chances, de l'insertion et du maintien dans l'emploi de leurs agents en situation de handicap. "Cette démarche reposera sur l'information, l'implication et la participation de tous" précisent les élus. La mairie de Toulouse a également signé une charte d'accueil des enfants en situation de handicap. L'inspection académique de Haute-Garonne, avec la Direction

Départementale de la Cohésion Sociale et la Jeunesse au plein air, soutenues par les associations d'éducation populaire ont publié une plaquette d'information

»  
*La volonté politique est primordiale.*

«

"accueillir l'enfant et le jeune handicapé". Les expériences locales sont nombreuses et diversifiées : information, implication, participation... un triptyque porteur de réussite. "Le regard tue" comme la désinformation. Tous les acteurs sont unanimes ; ce n'est pas la promotion du handicap qu'il s'agit de faire, mais celle de l'action menée pour et par des personnes en situation de handicap, c'est l'intégration dans le quotidien, la confrontation de celles-ci aux réalités de la vie. Des aménagements sont nécessaires, des prises de conscience obligatoires et la volonté politique est primordiale. Dans ce dos-

sier, élus, responsables associatifs, militants s'expriment, motivés par la même passion qui fait que tout est possible quand on le veut et qu'on le décide.

Diane Masclary et Alain Roger ■

**Michel Allignol**  
(extrait d'un texte sur  
le regard à travers  
le théâtre et le handicap).

**"Le regard, c'est fou quand on y pense."  
"... Quelle merveille, quel miracle de la nature. Ces deux fenêtres, grandes ouvertes sur le monde et qui nous l'offrent si simplement. Quand celles-ci restent fermées, d'autres s'ouvrent, autrement, pour que nous soyons en contact avec le reste des êtres vivants... Le spectacle du monde est à la disposition de notre regard, offert sans contre partie, sans prix, sans location, sans taxe ou abonnement. Le regard tue. Cherche-t-il à tuer en l'autre la parcelle de singularité qu'y a reconnue le meurtrier. Pourquoi donc ?..."**

## 138 millions d'euros investis par le Conseil Général

La loi du 11 février 2005 s'était donné comme objectif d'améliorer les conditions d'existence des personnes en situation de handicap ; ses résultats, après bientôt 6 ans, restent encore très mitigés.

Elle a notamment créé les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, sorte de guichet unique de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de sa compensation par des aides humaines, techniques et animales.

Le Conseil Général de la Haute Garonne a pleinement investi cette compétence. Ainsi, ce sont 135 agents qui interviennent quotidiennement dans le champ du handicap ; compétence pour laquelle la collectivité devrait consacrer, en 2011, près de 138 millions d'euros, ils seront utilisés à financer les quelques 50 000 décisions qui seront prises.

Le Département a fait le choix d'une action pouvant aller plus loin que ses obligations légales, notamment en ce qui concerne la prise en charge de la compensation du handicap. Mais au-delà de cette gestion

sociale et administrative de demandes des personnes en situation de handicap, le Conseil Général a voulu inscrire cette problématique au cœur de son action politique. Ainsi, la collectivité a désigné, dès 2008, un Vice Président, Monsieur Francis Sancerry, en charge du handicap.

Aujourd'hui, le désengagement de l'État met gravement en péril l'équilibre financier de l'ensemble des intervenants de ce secteur. En outre, en ne reconnaissant plus la valeur régalienne du handicap, l'État prend le risque d'être à l'origine de très fortes disparités territoriales, dès lors que le Conseil Général compétent n'appliquerait pas une politique ambitieuse en matière de handicap à l'instar de celle menée par Pierre Izard.

Je souhaite qu'après la victoire de 2012, le nouveau gouvernement prenne la pleine mesure des obligations de solidarité envers les personnes handicapées et qu'il mette en œuvre une réelle politique permettant l'élaboration de projets compensant plus justement le handicap.

Alain Gabrieli ■

## L'accessibilité pour tous

L'accessibilité n'est pas seulement physique, c'est aussi l'accessibilité pour les déficients sensoriels ou pour le handicap mental. Un fauteuil ne pourra pas monter un escalier, une personne sourde aura besoin d'un interprète, une personne aveugle aura besoin d'un logiciel de lecture vocale. La PCH aides humaines prend en compte les actes essentiels mais oublie les activités dites ménagères et l'aide à la parentalité : aujourd'hui on peut donner à manger à une personne handicapée, mais on ne peut pas lui faire ses courses ou lui préparer son repas ! Les prestations comme la PCH et l'APA, ainsi que les MDPH sont en danger en raison du désengagement financier de l'État. La scolarité est attaquée par le manque d'AVS indispensables pour permettre l'intégration de l'élève handicapé. Quant à la formation professionnelle, elle manque de moyens, alors même que les personnes handicapées ont un très faible niveau de formation, d'où un taux de chômage de près de 20 % ! Il manque aussi des places dans les établissements spécialisés. La loi de 2005 a été un progrès mais a oublié la question fondamentale des ressources (AAH, pensions d'invalidité, rentes AT-MP...). Celles-ci sont généralement inférieures au

seuil de pauvreté et au fil des années, le système est devenu extrêmement complexe et a généré beaucoup d'effets pervers. De surcroît, les ressources du conjoint sont prises en compte, mettant en état de dépendance la personne en situation de handicap. C'est pourquoi NPNS revendique un revenu d'existence à hauteur du SMIC brut, fiscalisé, sans tenir compte des ressources du conjoint. Cette loi avait prévu d'étendre le droit à la PCH au plus de 60 ans à partir de 2010, ce que le gouvernement a refusé : il vaut donc toujours mieux faire son AVC à 59 ans qu'à 61 ans ! Au lieu de cela, il prétend lancer un débat pour mettre en place un cinquième risque sur la dépendance, mais beaucoup redoutent que cette future branche de sécurité sociale laisse la place à un système assurantiel, tout bénéfique pour les assureurs mais pas pour les usagers... <http://handi.social.free.fr/>

**Odile Maurin, Présidente d'HANDI-SOCIAL (association de défense des droits des personnes malades et/ou handicapées), membre du**

**CIAH31 (Collectif Inter-Associatif Handicaps du 31) et du collectif Ni Pauvre Ni Soumis ■**  
 PCH : Prestation de Compensation du Handicap - APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie - MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées - AVS : Auxiliaires de Vie Scolaire - AT-MP : Accident du Travail, Maladies Professionnelles - NPNS : Ni Pauvre Ni Soumis, collectif inter associatif



**Ancien éducateur spécialisé en CAT, Michel Allignol a utilisé sa passion, le théâtre comme vecteur de l'intégration des personnes en situation de handicap. Metteur en scène, auteur, il nous confie son histoire intimement liée à celle du "Boulet", une compagnie de théâtre amateur, composée à 50 % d'acteurs présentant un handicap.**

**Comment est née cette compagnie "Le Boulet" ?**

**MA :** Elle est le fruit d'une longue histoire et d'un cheminement nés en 1983, à partir d'une activité théâtre de loisirs dans un centre pour handicapés. Je ne voulais pas continuer à faire de l'autosatisfaction en institution. Cela ne fait pas grandir l'individu ni progresser. Il est nécessaire de se confronter à une réalité extérieure, de se retrouver face à un public non acquis. Le monde réel est une chance potentielle de grandir. Petit à petit, la compagnie a quitté l'institution. La municipalité de Colomiers nous alloue une subvention et met à notre disposition un lieu de répétition.

**Handicapés ou non, construisons par la politique la société de la Fraternité.**

**Comment travailles-tu avec les comédiens ?**

**MA :** Le contrat avec les comédiens est simple ; qui que vous soyez, vous êtes dans le même processus et devez travailler de la même manière. Je suis attaché à la production artistique et

→ nous sommes réunis pour faire la promotion du théâtre pas du handicap.

J'ai longtemps écrit en fonction de mes acteurs et de leurs handicaps. J'ai compris que c'était un piège. Maintenant, j'écris pour me faire plaisir, quitte à revoir les paroles ou situations en fonction de la personne qui joue. La plus belle réussite et les progrès dont je suis le plus fier, c'est quand un acteur dont la réplique a été adaptée revient à la réplique initiale. Chaque comédien doit pouvoir intervertir son rôle avec l'autre. Je perçois, en écrivant, chez chacun son futur rôle sans tenir compte de son handicap qu'au bout d'un certain temps, il aura dépassé.

### Quel cheminement pour ta Compagnie ?

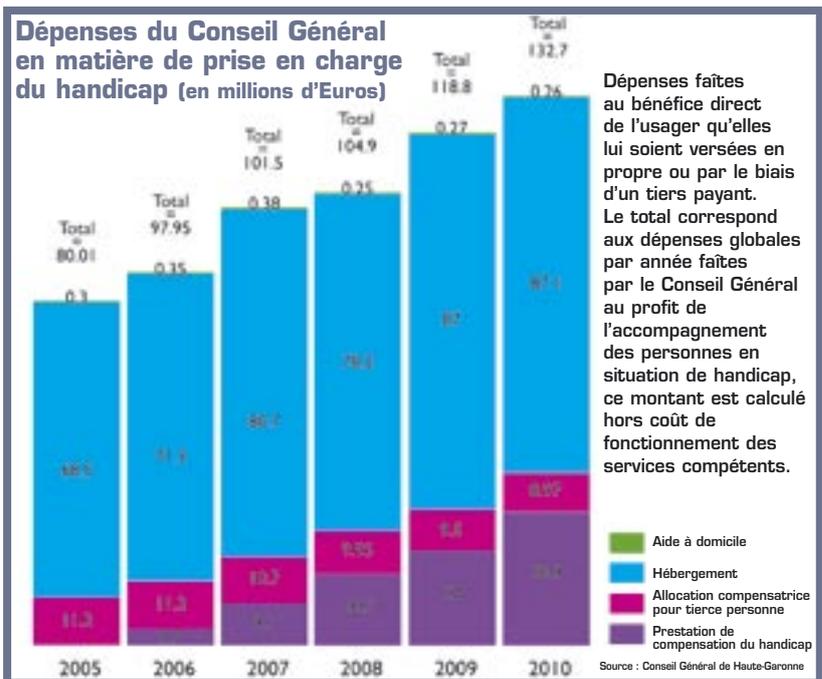
**MA** : Faire grandir tout le monde en s'accompagnant les uns les autres pour se mettre en relation avec le monde réel, en sortant de l'environnement local, en étant tous, handicapés ou non, logés à la même enseigne. Au théâtre, il faut libérer la parole ce que fait plus facilement l'handicapé que l'acteur normal qui a du mal à évacuer ses arrières pensées. Alors que l'handicapé doit intégrer la patience. La Compagnie est passée de l'institution à une association où la parité et la diversité ont été maintenues y compris homme/femme. Ainsi, se côtoient toutes sortes d'handicaps : mental, intellectuel, sensoriel, moteur, mais aussi hémiplégie, épilepsie.

### Aujourd'hui, si tu avais un souhait, quel serait-il ?

**MA** : La troupe est attachée au résultat, à la production pour des publics inconnus. Maintenant je ne veux plus écrire en fonction du handicap dont je ne cherche pas à faire la promotion ; je recherche le plaisir ancré dans l'histoire de nos années passées. Continuer à faire des choses folles. Écrire une comédie musicale ou peut-être un film. Mes acteurs n'ont-ils pas des "gueules" à crever les écrans ? Le théâtre, est une parole politique si nécessaire en ce temps de désintégration sociale. Quand par exemple on joue "le carnaval des casquettes" mettant en scène le rôle des femmes en Argentine, que mes acteurs me disent "je ne veux pas aller jouer en Argentine, c'est dangereux". Je me dis : le message est passé.

Propos recueillis  
par Diane Masclary et Alain Roger

## dossier



## Changer les regards

Le 7 octobre dernier, la section de Montastruc-la-Conseillère organisait, avec les sections de St-Jean et de Bessières, un débat sur le thème "handicap et société". L'ambition de cette soirée était de faire changer les regards, les pratiques à l'égard du handicap.

► Suite à ce débat, la Fédération nous a demandé de mettre sur pied un groupe de travail visant à analyser le chapitre handicap du texte de la Convention Nationale sur l'Égalité Réelle. Celui-ci ayant relevé la dispersion du sujet et ayant été choqué par l'amalgame persistant entre personnes âgées, dépendance et handicap, a mené une véritable réflexion sur le document qui a abouti à ces 23 amendements. Nous devons porter aujourd'hui, des choix politiques forts en faveur des 13 millions de personnes en situation de handicap et regarder nos concitoyens handicapés comme une force vive de la nation ; riches de leurs différences, de leurs compétences, de leurs savoir-faire et ce pour que chacun puisse vivre pleinement et dignement !

► C'est en tous cas le sens des amendements qui ont été adoptés. Ils regroupent tous les thèmes dans le cadre d'un chapitre exclusivement consacré au "handicap sous toutes ses formes", avec l'exigence d'un projet politique concret pour 2012, qui

intègre pleinement les réalités du handicap et qui sera défendu par un Secrétariat d'État en charge des questions du handicap, bénéficiant d'un budget spécifique pour mener ses actions. Pour mémoire les thèmes abordés sont : la nécessité d'unifier en solidarité sur tout le territoire national les prises en charge du handicap et de mettre un terme à la confusion entre handicap et dépendance, ainsi que d'assurer la participation des personnes handicapées à toutes les décisions de mesures les concernant, assurer à tous un "revenu d'existence" décent et la compensation des handicaps en tenant compte des contraintes assurées par l'entourage, imposer des plans d'accessibilité à toutes les entreprises (publiques ou privées), les aides humaines, les transports, la scolarisation et les activités périscolaires, avec une professionnalisation des AVS, l'adaptation de l'emploi et du logement.

► Ce grand "chantier" doit permettre, dans une période économiquement difficile, de ne plus considérer le handicap comme une charge mais comme un bassin d'emploi pour les personnes handicapées comme pour ceux qui les accompagnent et donc une source de richesse non seulement morale mais aussi économique pour le pays.

Jean Rius, au nom du groupe de travail